

Résumé de l'avis du CSE

Dans le cadre de ses **attributions économiques**, le CSE a émis un avis sur la situation économique et financière de PROMEOM. Pour ce faire, le CSE de PROMEOM s'est appuyé sur un cabinet d'expertise comptable qui l'a accompagné dans le cadre de cette consultation. En voici un résumé.

1. L'année 2025, un premier exercice post-fusion avec des recettes en hausse...

Le produit d'activité (autrement dit, les recettes) s'établit à près de 62 M€, en progression de +3,2 % par rapport à l'addition des recettes AST Grand Lyon + Agemetra de 2024.

Cette évolution est principalement portée par la revalorisation des cotisations et, dans une moindre mesure, par la progression du nombre de salariés déclarés.

Dans l'ensemble, l'activité reste donc au rendez-vous et le modèle économique de l'association conserve une certaine solidité.

2. ... Mais un résultat en déficit

Mais PROMEOM clôture son premier exercice post-fusion sur **un déficit net de 777 K€**.

Ce déficit s'explique notamment par les coûts liés à la fusion, les frais d'appui juridique, le recours à des consultants externes et surtout les dépenses relatives au déploiement du nouvel outil métier Pulse, pour un montant significatif.

Le CSE relève que l'excédent brut d'exploitation demeure positif, ce qui montre que l'activité courante de PROMEOM reste génératrice de trésorerie.

Le déficit 2025 ne traduit donc pas, à ce stade, une fragilité économique de l'association, mais plutôt le poids d'un exercice de transition, marqué par des charges exceptionnelles et par les conséquences opérationnelles de la fusion.

3. Une attention particulière portée aux dépenses engagées dans le cadre de la fusion

Le CSE sera attentif à ce que les dépenses engagées dans le cadre de la fusion produisent effectivement les effets attendus, notamment en matière de condition de travail.

Le coût du logiciel Pulse, les frais de conseil, les honoraires et les dépenses d'accompagnement doivent faire l'objet d'un suivi transparent. Il importe que ces dépenses ne se traduisent pas uniquement par des charges supplémentaires, mais qu'elles permettent réellement d'améliorer les outils, l'organisation du travail, la qualité des données et la qualité du service rendu.

4. Un budget 2026 construit une nouvel fois en déficit

Cette situation questionne, dans la mesure où le **niveau de cotisation** retenu reste inférieur au tarif d'équilibre estimé par la direction et au tarif pivot national.

Le CSE note que le choix du niveau de cotisation reste déterminant pour l'équilibre économique de PROMEOM. **Il ne faudrait pas que des arbitrages tarifaires trop contraints conduisent, à terme, à reporter la pression sur les équipes, sur les recrutements ou sur la qualité du suivi des salariés.**

5. En conclusion, le CSE note la solidité financière globale de PROMEOM et rappelle les besoins

Toutefois, les élus considèrent que les déficits 2025 et 2026, les tensions sur les recrutements (notamment concernant les médecins) et les besoins d'investissement dans les moyens humains appellent une attention particulière. **Le budget 2026 matérialise en effet un besoin important de renforcement des équipes, tandis que le niveau actuel des cotisations demeure insuffisant pour couvrir pleinement les moyens nécessaires au fonctionnement équilibré de l'association.**

{la version complète de l'avis est à retrouver sur l'espace CSE}